

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2024

25 SEPTEMBRE 2024 : CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire de Gavray-sur-Sienne a convoqué les Conseillers Municipaux pour le mardi 1^{er} octobre 2024 à 20 h avec l'ordre du jour suivant : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 septembre 2024 – Présentation projet de revitalisation du bourg par la SHEMA- Foire Saint-Luc : organisation, indemnité présence médicale, remboursement suite à l'annulation de la foire à la volaille – France Services : avenant à la convention de service commun – Lotissements Jardin du Bourg et de Sourdeval : dernières écritures comptables et clôture des budgets annexes – Lotissement des Hironnelles : acquisition talus situé en partie Nord de la parcelle – Compte-rendu commission communication - Informations diverses – Questions diverses.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} OCTOBRE 2024

Etaient présents : LECOMTE Sébastien, LETELLIER Joseph, CANU Michel, LAMY Brigitte, HÉBERT Bernard, BIDOT Jacky, TROCHUT Marie-Christine, MAUSSION Olivier, DELAMARCHE Alexandre, LEBARGY Linda, DEFOY Marine, FOUILLEUL Anne-Charlotte, HAMEL Coralie, HEURTAUX Jean-Claude, LECAUDEY Denis, PAYSANT-DAMOUR Agnès, HOUSTIN Michaël et MABIRE Caroline.

Etaient absents excusés : M. DE PAËPE Philippe (procuration à M. LECOMTE), Mme JACQUET Isabelle, Mme SABINE-PACARY Roselyne (procuration à Mme LAMY) et M VASTEL Philippe (procuration à Mme TROCHUT).

Etait absente : Mme BERNARD Virginie

Monsieur le Maire indique que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire remercie la présence de MM BASLEY, (SHEMA) et PICAUD, (STRATES EN STRATES).

M. MAUSSION Olivier est désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art.L.2121-15 du CGCT).

D20240901. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
10 SEPTEMBRE 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité le compte rendu municipal du 10 septembre 2024.

PRÉSENTATION PROJET DE REVITALISATION DU BOURG DE GAVRAY.

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion publique aura lieu mardi prochain, 8 octobre à la salle polyvalente, pour une présentation du projet de revitalisation du bourg de Gavray.

Monsieur le Maire informe du déroulé de cette réunion publique et expose notamment la rétrospective du travail mené par la Mairie depuis 2021.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2024

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur BASLEY, représentant de la Shema mandataire de la maîtrise d'ouvrage et Monsieur PICAUD, représentant le groupement constitué de Atelier Strates en Strates-Urbanwater- Execoenvironnement-Okare, maître d'œuvre de l'opération. MM. BASLEY et PICAUD présentent au Conseil, le support qui sera projeté à la population lors de la réunion publique.

FOIRE SAINT LUC 2024. ORGANISATION

M. le Maire laisse la parole à M. HOUSTIN qui présente les différentes permanences à assurer au PC accueil +boutique officielle et PCO.

Il informe également que la commission sécurité réunie le 30 septembre a validé la réouverture du point d'entrée E5 le samedi et le dimanche et l'accès unique des vans et camions de chevaux à partir de Catte sur Cat.

Au niveau du personnel : les vacataires sont reconduits et M. HOUSTIN demande aux élus d'avoir de la bienveillance avec Nicolas, nouveau placier qui organise la foire pour la première année. Un appel aux bénévoles a été lancé notamment pour le démontage des installations le lundi (6 personnes sont nécessaires dans l'idéal).

Par ailleurs lors du pointage, il sera proposé aux exposants un questionnaire remis le vendredi et récupéré le samedi ou dimanche pour les interroger sur les évolutions futures de la foire.

Animations : Présence des Chiens de troupeaux ; dans le cadre d'octobre rose présence éventuelle de l'association Rose en baie (à confirmer par Mme FOULLEUL).

M. BIDOT expose que le stand de la Coutances Mer et Bocage aura pour thème l'Artisanat en partenariat avec la Chambre des Métiers et la Maison du Tourisme, avec la présence de nombreux artisans qui effectueront des démonstrations.

D20240902. FOIRE SAINT-LUC 2024. PRÉSENCE DU MÉDECIN

Après en avoir délibéré le Conseil autorise le Maire à mandater la somme de 1 650 € au Docteur FEUZEN KEOU pour sa présence sur la foire St Luc pendant les vendredi 18, samedi 19 et dimanche 20 octobre 2024 (550 € par jour).

D20240903.FOIRE SAINT-LUC 2024. REMBOURSEMENTS SUITE ANNULATION
FOIRE A LA VOLAILLE

Suite aux directives reçues de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) et afin de ne prendre aucun risque sanitaire, la commission foire St-Luc propose d'annuler la foire à la volaille et demande au conseil de délibérer afin de rembourser les droits de place et les frais de dossier aux exposants ayant déjà réglé leur emplacement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil :

- Décide d'annuler la foire à la volaille pour cette édition 2024
- Autorise Monsieur le Maire à procéder au remboursement des droits de place et des frais de dossiers pour les éleveurs ayant déjà réglé leur emplacement.

D20240904.FRANCE SERVICES : AVENANT A LA CONVENTION DE SERVICE
COMMUN.

Monsieur le Maire rappelle que lors de l'établissement de la convention de service commun entre la commune et la CMB dans le cadre de l'accueil de France Service à la mairie, il avait été convenu que la subvention annuelle perçue par Coutances Mer Bocage serait répartie en fonction des charges réelles de personnel ; après 2 ans d'existence il est proposé au conseil un avenant à la convention de service commun de l'Espace France Service afin de répartir

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2024

forfaitairement la subvention annuelle perçue par Coutances Mer et Bocage de la façon suivante :

- 35 % pour la commune
- 65 % pour la communauté

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les modalités financières de cet avenant et autorise Monsieur le Maire à le signer.

D20240905. BUDGET LOTISSEMENT JARDIN DU BOURG. DM N°2

Dans le cadre de la régularisation de la TVA Monsieur le Maire propose de modifier le budget annexe du lotissement Jardin du Bourg/Le Mesnil-Rogues comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
3555-040	intégration du stock final	5.00 €	3555-040	sortie des terrains vendus	5.00 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
65888	Régularisation de TVA	5.00 €	75888	Régularisation de TVA	5.00 €
	TOTAL	10.00 €		TOTAL	10.00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil autorise cette décision modificative n°2 du budget du lotissement JARDIN DU BOURG / LE MESNIL ROGUES

D20240906. CLÔTURE DÉFINITIVE BUDGET LOTISSEMENT JARDIN DU BOURG /LE MESNIL-ROGUES.

Le Conseil Municipal, constatant :

- qu'il n'y a plus de parcelles à commercialiser,
- que tous les travaux d'aménagement ont été réalisés,
- que le déficit cumulé en fin de programme s'élève à 12 949.54 € et est financé par le budget principal de la commune en 2024,

Décide, après en avoir délibéré, de clôturer définitivement le budget annexe du lotissement JARDIN DU BOURG / LE MESNIL-ROGUES au 31/12/2024 après l'enregistrement des dernières opérations comptables.

D20240907. BUDGET LOTISSEMENT DE SOURDEVAL LES BOIS. DECISION MODIFICATIVE N°1

Dans le cadre de la régularisation de la TVA Monsieur le Maire propose de modifier le budget annexe du lotissement de Sourdeval les Bois comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
3555-040	intégration du stock final	5.00 €	3555-040	sortie des terrains vendus	5.00 €

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
65888	Régularisation de TVA	5.00 €	75888	Régularisation de TVA	5.00 €
	TOTAL	10.00 €		TOTAL	10.00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil autorise cette décision modificative n°1 du budget du lotissement de SOURDEVAL-LES-BOIS.

D20240908. LOTISSEMENT SOURDEVAL LES BOIS. TRANSFERT TERRAIN VERS LA COMMUNE

Devant la difficulté de commercialiser la dernière parcelle du lotissement (N° 13 de 1179 m²), les travaux de viabilisation et voirie étant réalisés depuis plusieurs années, le Conseil municipal décide de la réintégrer à l'actif de son bilan puisqu'au terme de la phase de vente, il n'a pas trouvé acquéreur.

La vente d'un terrain dans un lotissement étant soumise à production de TVA, la rétrocession du terrain du lotissement est traitée comptablement comme une cession à titre onéreux au coût de production de la parcelle.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte l'intégration de la parcelle cadastrée 583 B 921 d'une valeur TTC de 17 685.00 € dans l'actif de la commune.

D20240909. CLÔTURE DÉFINITIVE BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE SOURDEVAL LES BOIS

Monsieur le Maire propose de clore définitivement le budget annexe du lotissement de Sourdeval les Bois, au 31/12/2024 après enregistrement de toutes les écritures comptables et versement de la subvention d'équilibre (environ 133 440 €).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition et autorise le Maire à effectuer les opérations liées à cette clôture.

D20240910. BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES HIRONDELLES. DECISION MODIFICATIVE N°2

Afin de pouvoir régulariser les écritures de TVA avant la fin de l'exercice comptable, Monsieur le Maire propose de modifier le budget annexe du lotissement LES HIRONDELLES comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
3555-040	intégration du stock final	5.00 €	3555-040	sortie des terrains vendus	5.00 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
65888	Régularisation de TVA	5.00 €	75888	Régularisation de TVA	5.00 €

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2024

	TOTAL	10.00 €		TOTAL	10.00 €
--	-------	---------	--	-------	---------

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil autorise cette décision modificative n°2 du budget du lotissement des HIRONDELLES.

D20240911.LOTISSEMENT DES HIRONDELLES. ACQUISITION TALUS

Il est rappelé au conseil que M. et Mme BAULAT ont fait don à la commune du talus situé en partie Nord du Lotissement des Hirondelles ; ce talus sera inséré dans le périmètre du lotissement ; ainsi il sera revendu aux acquéreurs des lots concernés.

Après en avoir délibéré le conseil

-accepte les conditions de cette donation : frais de bornage et d'acte notarié à la charge de la commune

- autorise le Maire à signer l'acte de donation qui sera passé à l'office notarial de Gavray-sur-Sienne entre M. et Mme BAULAT et la commune pour les parcelles cadastrées AC216, AC217, AC218, AC219 et AC220 d'une superficie totale de 187 m2.

En cas d'empêchement de M. le Maire, Monsieur LETELLIER Joseph, 1^{er} adjoint est autorisé à la remplacer.

La valeur comptable de cette donation est fixée à 6 € le m2.

COMPTE-RENDU COMMISSION COMMUNICATION et JEUNESSE

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme FOUILLEUL qui fait un compte-rendu des travaux de la commission communication/jeunesse.

La commission travaille actuellement sur l'installation d'aires de jeux au niveau des communes déléguées de Mesnil-Rogues (niveau du parking de l'auberge) et de Sourdeval les Bois (à côté du terrain de tennis).

Sur la commune déléguée de Gavray, il faudra attendre les travaux de l'aménagement du bourg pour avoir une localisation ; toutefois la commission travaille sur la réhabilitation du terrain de tennis.

Concernant le prochain Bulletin municipal : plusieurs articles sont prévus dont une rétrospective 2024 et un dossier sur l'habitat.

INFORMATIONS DIVERSES.

Monsieur le Maire informe le conseil des différents événements depuis la dernière réunion :

-Rentrée scolaire : participation aux réunions de parents de rentrée au groupe scolaire (sensibilisation sur le comportement et sur les réseaux sociaux), élections des délégués de classe de 6^o du collège ont eu lieu lundi 23 septembre et celles des CM2 auront lieu le 14 octobre.

-Inauguration extension station d'épuration

-Foire de BRIX le week end du 20 septembre

-Réunion des habitants du lotissement privé des Chardonnerets : la rétrocession des différents réseaux nécessite que l'ensemble des réseaux soit en état de fonctionnement

-Quartier du chêne : vente du dernier terrain

-**Dossier santé** : Monsieur le Maire dresse un bilan des actions menées depuis le début du mandat sur ce dossier dont il a conservé la responsabilité.

- Depuis 2020 de nombreuses rencontres ont eu lieu avec l'ARS (Agence Régionale de Santé), CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie), URML (Union Régionale des Médecins Libéraux) et la CMB.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2024

- 2021 : un centre de vaccination a été ouvert au pôle de proximité : + de 700 habitants ont bénéficié de ce service qui a également permis aux différents professionnels de santé de notre territoire de se connaître et de travailler ensemble.
- 2021-2022 : création association Gavray-sur-Sienne/Hambye Santé
- 2022 des contacts ont été établis avec 2 médecins généralistes mais n'ont pas abouti.
- 2022 les premiers contacts ont eu lieu avec le docteur Brugnot, médecin spécialisé du sommeil ; installé depuis le 1^{er} janvier 2024, son activité est aujourd'hui une réussite, en pleine expansion.
- 2022 : installation d'une cabine de téléconsultation à la pharmacie
- 2023 premiers échanges avec le Docteur Ozenne et Mme Jouenne, orthophoniste qui ont été suivis de l'installation de ces 2 professionnels en début d'année 2024.
- début été 2024 : plusieurs rencontres et échanges avec un médecin généraliste qui va s'installer au cours du 1^{er} trimestre 2025.

M. BIDOT : création d'un contrat de pôle territorial de santé au niveau de la CMB afin de mettre en relation l'ensemble des professionnels de santé sur le territoire.

Il évoque également toutes les évolutions prévues pour améliorer une offre de soins efficiente sur l'ensemble du territoire de la CMB.

Permanence mairie le 5 octobre : Michaël se propose ; Joseph, Michel et Oliver seront présents pour la distribution des numéros de rue.

QUESTIONS DIVERSES

M. BIDOT : -évoque les problèmes financiers du SDIS .
-informe que le groupe de travail proposera une rationalisation de la carte scolaire et certaines classes seront fermées à la rentrée 2025.

Prochain conseil municipal : Mardi 5 novembre 2024.

La cérémonie des vœux est fixée au Samedi 4 janvier 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Cette séance de conseil municipal en date du 1^{er} octobre 2024 contient onze délibérations numérotées D20240901 à D20240911.

Le Maire

